



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 14 février 2025

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 10

Nombre de délégués votants : 10

Résultats des votes : 10 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Michel CATON, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Alain DREAN, Stéphane FAURE-HUDRY, Didier LAPALUS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND.  
Benjamin DELOCHE, titulaire, représenté par Michel CATON, suppléant.  
Serge VAN DE PUTTE a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024. DEL\_01882025**

Le Comité Syndical examine le compte administratif 2024 établi par Madame Claire BARRIN, Présidente.

Monsieur Joël VITTOZ, Vice-président, présente l'analyse financière suivante :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	977 099,66	998 678,52
Recettes	1 488 130,11	832 878,63
<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>511 030,45</b>	<b>- 165 799,89</b>
Résultat reporté 2023	717 048,08	- 213 421,61
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>1 228 078,53</b>	<b>- 379 221,50</b>
Restes à réaliser	0	- 369 025,90
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>1 228 078,53</b>	<b>- 748 247,40</b>

Le Comité Syndical examine l'annexe du compte administratif faisant état des provisions budgétaires pour l'année 2024.

<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
PROVISIONS ANTERIEURES	360 000 €
REPRISE DES PROVISIONS EN 2024	- 360 000 €
TOTAL	0 €

La Présidente s'étant retirée, le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Joël VITTOZ, Vice-président,

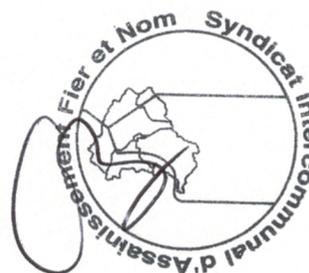
**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2024, celui-ci ne donnant lieu à aucune observation particulière.

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

Le Secrétaire de Séance,  
Serge VAN DE PUTTE



La Présidente,  
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 25/03/2025
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 25/03/2025

La Présidente,  
Claire BARRIN

